

de leurs confrères de Liverpool. Ils doivent se réunir dans un meeting pour protester contre la conduite de l'Espagne vis-à-vis du Chili.

Le *Morning-Herald*, annonçant la résolution prise par le gouvernement anglais d'annexer Mysore au gouvernement britannique de l'Inde, alors qu'il a toujours reconnu la légitimité du Rajah de Mysore, lequel vient de mourir, dénonce cette politique comme n'étant pas honnête et injuste à l'égard du successeur légitime du Rajah.

Le *Star* et le *Daily-News* blâment la conduite du gouverneur de la Jamaïque.

Le *Standard* insiste pour que le gouvernement satisfasse à la demande des négociants de Hong-Kong et de Shanghai et envoie une flotte en Chine pour combattre les pirates sans le concours du gouvernement chinois.

Grèce.

Athènes, 17 novembre, soir.

Le ministère Bulgare, vient de donner sa démission, motivée sur le refus du roi de proroger ou de dissoudre la chambre.

Une grande agitation régnait à Athènes.

Belgique.

Bruxelles, 20 novembre.

Le *Moniteur Belge* contient un décret relatif à l'exécution des Conventions postales avec la France; ces Conventions seront mises à exécution, le 1^{er} janvier, à l'exception toutefois de celle relative à la transmission des valeurs en papier dont la date d'exécution sera ultérieurement fixée.

Italie.

Florence, 19 novembre, soir.

Tous les journaux louent le discours royal d'ouverture du Parlement. Le roi et les princes sont partis pour Turin, d'où ils reviendront à Florence accompagnés de Leurs Majestés portugaises.

RÉDUCTION DE L'ARMÉE.

On lit dans le *Moniteur* :

« Il paraît nécessaire, pour éviter des appréciations excessives ou incomplètes sur les conséquences et la portée du décret du 15 novembre, de préciser le chiffre de la réduction qu'il opère sur l'effectif de l'armée et de déterminer l'économie qui en résultera sur le budget du département de la guerre.

» Le cadre d'une compagnie ou d'un escadron se compose des officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers, tambours ou trompettes, soit de 19 militaires pour une compagnie, et de 35 pour un escadron.

» Le cadre d'une batterie à pied, formé des mêmes éléments, s'élève à 32 hommes, celui d'une batterie montée, à 46.

» Il faut multiplier ces chiffres par celui des compagnies, escadrons ou batteries dont les cadres ont été supprimés par le décret du 15 novembre, pour connaître la réduction d'effectif opérée dans l'armée; cette réduction s'élève à 10,396 hommes. Quant aux soldats qui figureraient dans ces cadres, ils doivent être répartis dans les compagnies, escadrons ou batteries conservées.

» Les économies que ces mesures doivent amener dans le budget de 1867 se décomposent ainsi :

1 ^o Solde des cadres supprimés.....	4,115,000 fr.
2 ^o Réduction d'effectif résultant de la suppression même de ces cadres et de quelques dispositions accessoires.....	6,000,000
Total.....	10,115,000 fr.

» Les services administratifs du département de la guerre devront éprouver des réductions analogues dans les éléments dont ils se composent, soit aux termes du décret du 15 novembre, soit en vertu des différentes mesures d'ordre qui seront exposées dans la

à désirer : Quelques répétitions nouvelles auraient pu faire rendre cette composition avec plus d'avantage. N'importe, il y a eu de l'animation, de la verve; et le public a témoigné aux auteurs et aux exécutants sa satisfaction d'une agréable surprise.

Comme il est d'usage au milieu de nos populations méridionales, un mot a terminé cet incident. L'auteur! L'auteur!!! réclamait avec instance le public. Un orphéoniste s'avance près de la rampe et dit : L'auteur est mort. Cette réplique devait naturellement exciter l'irritabilité de tous ceux qui savaient que cet orphéoniste se nommait Morcq... seulement le mot n'était pas exact : l'auteur de la harangue n'était pas celui de la cantate; au contraire les auteurs d'icelle étaient pleins de vie... — Que ne tourniez-vous cela ainsi : On dit que l'auteur est mort, mais c'est moi qui le suis!... Retenez cet impromptu pour la prochaine occasion.

Parlons des morceaux qui formaient le complément du programme et des solistes.

M. C., orphéoniste, doué d'une voix de basse remarquable a fait entendre deux morceaux : l'un dans la première partie, le *vieux ermite*; l'autre dans la seconde, une ballade du *songe d'une nuit d'été*. Ce jeune virtuose que nous avions déjà entendu, a fait des progrès remarquables : il adoucit sa voix dans le haut, la modère sagement dans le *medium* et fait raisonner ses belles notes graves avec a-propos; en un mot il nuance bien et prononce beaucoup mieux les paroles. Ce jeune homme a toute l'étoffe d'un artiste; quelques années de conservatoire lui assureraient un rare talent.

M. Blanchès possède une voix de ténor franche, étendue, et d'un timbre agréable. Il phrase naturellement avec goût, mais on comprend que la science musicale ajouterait beaucoup à l'effet de son chant. Il faut que M. Blanchès occupe ses loisirs à l'étude des principes de cet art : il observera la

note préliminaire du budget; ces économies atteindront le chiffre de 3,320,000 fr. La réduction totale s'élèvera ainsi à 13,435,000. Mais il convient d'en déduire la dépense affectée à la création de trois nouveaux bataillons de tirailleurs algériens, représentant environ 790,000 fr. l'économie finale et affective sera donc pour le budget de 1867 de 12,645,000 fr.

» Ces chiffres démontrent victorieusement que les conditions de la bonne organisation et de la force de l'armée ont été sagement conciliées avec les exigences financières, et qu'aucun des deux grands intérêts qui se trouvaient en présence n'a été sacrifié à l'autre. Si quelques suppressions d'emplois ont été inévitables, les mesures prises par le gouvernement et la haute sollicitude de l'Empereur pour tout ce qui tient à l'armée sont un sûr garant qu'aucune situation particulière ne sera laissée en souffrance.

Revue des Journaux

Le *Journal des Débats*, contient des appréciations relatives au budget de 1867 qu'il se réserve d'examiner plus sérieusement d'ailleurs, lorsqu'aura été publié le rapport du ministre des finances à l'Empereur.

« La seule chose qui soit positive dit cette feuille, sous la signature de M. P. David, secrétaire de la rédaction, c'est que le budget de 1867 doit être marqué par des économies qui s'élèveront, dit-on, à 25 millions. D'après le décret du 15 novembre, il est clair maintenant que le ministère qui en supportera la majeure part est celui de la guerre, qui est le grand consommateur. Le public éclairé verra avec satisfaction une mesure de ce genre. Non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, les armements sont excessifs depuis quelques années. Ce système de paix armée jusqu'aux dents est onéreux aux finances de tous les Etats. Il a mis l'Autriche à deux doigts de la banqueroute, il écrase l'Italie. Tout porte à penser que si le gouvernement a pris la détermination consignée au *Moniteur*, c'est qu'il a la certitude que son exemple sera suivi. C'est un bienfait pour le monde civilisé. »

On lit dans le *Mémorial diplomatique*, sous la signature de M. Valfrey :

« L'évacuation des états du Souverain Pontife par les soldats français a commencé il y a quelque temps. Une de ses premières conséquences aura été de mettre en présence sur la ligne frontalière les troupes pontificales avec les troupes italiennes. On nous assure de bonne source qu'à cette occasion les deux administrations militaires ont envoyé chacune en ce qui la concerne, les instructions les plus conciliantes à leurs officiers, et qu'en l'état actuel il n'y a pas apparence que la situation inaugurée par le départ des français soit signalée par de graves inconvénients. Du reste, à défaut d'une entente plus complète, les deux gouvernements semblent d'accord sur une répression vigoureuse du brigandage; c'est dans ce sens, du moins, que sont formulées les dernières instructions du ministre des armes romaines, le général Kaulzéo.

La *Patrie* consigne le décret du 15 novembre comme un fait économique et politique considérable : « Mais pour l'apprécier comme il doit l'être, ajoute M. Dréolle, nous croyons qu'il importe d'attendre, et de voir l'influence qu'il exercera à l'étranger, non sur les peuples, mais sur les gouvernements.

mesure d'une manière plus rigoureuse, et la justesse de l'intonation sera plus assurée encore.

M. Veyre, ténor, entendu plusieurs fois déjà, nous a chanté de sa voix juste : *Ange, ployez votre aile!* une révérence d'auteur inconnu, très-suave, ma foi! Ce jeune homme dit aussi avec goût, mais avec une expression qui n'est pas assez sentie! Allons, un peu de feu sacré! Le complément nécessaire d'un beau visage c'est la physionomie.

Ces deux jeunes orphéonistes ont chanté ensemble le *serment du soir*, nocturne à deux voix de L. Jadin, et la romance fameuse de *Richard : une fièvre brûlante*... — Ils ont phrasé cette musique classique avec correction, et avec la simplicité qui lui convient.

On entend vraiment avec ravissement, cette musique facile, sobre d'ornements vocaux, et on comprend à quelques égards que les morceaux qui se traduisent par une mélodie placide, aussi prompte à se graver dans la mémoire qu'à toucher le cœur, aient fait le charme de nos pères! — Mais, chose singulière! les airs qui, il y a un demi-siècle à peine, exerçaient le talent de nos artistes les plus sérieux et de nos amateurs privilégiés, sont aujourd'hui chantés et entendus avec plaisir dans nos plus humbles habitations, dans nos concerts populaires. — Oui, eh bien! cela prouve l'influence des choses simples et bonnes, le progrès dans les arts, et bien d'autres choses encore qui nous mèneraient bien loin. — Ah! Grétry, l'immortel auteur de tant d'ouvrages frais, élégants, dramatiques qui ont fait la gloire de la musique française du XVIII^e siècle, l'homme qui avait la faiblesse de ne pouvoir souffrir les modifications dans les traits de ses ouvrages, aurait été heureux de voir la scrupuleuse fidélité avec laquelle sa musique a été rendue; mais il aurait accepté sans doute l'addition—retouche lumineuse! — que le célèbre A. Adam a faite, à l'occasion de la reprise de *Richard*, dans l'accompagnement de ce duo : c'est le *tremolo* qui se fait entendre alors que les deux voix se con-

Le *Monde* constate la confusion qui règne dans les nouvelles du Mexique; mais ainsi qu'il le fait observer sous la signature de M. Tacquet. « Cela s'explique jusqu'à un certain point par les hardiesses de la presse américaine qui ne respecte rien quand il s'agit de passionner ses lecteurs. » A l'appui de ses observations le *Monde* cite plusieurs dépêches d'origine américaine où la vérité des faits est non-seulement outragée, mais encore où fourmillent des erreurs, voire même des impossibilités au point de vue stratégique et topographique : A beau mentir qui ment de loin!

DISCOURS DU ROI D'ITALIE

Le roi Victor-Emmanuel a ouvert en personne la session de la nouvelle législature, et a prononcé un discours de la nature la plus satisfaisante. Les paroles du souverain de l'Italie sont pleines de foi dans l'avenir, et tirent des succès passés une plus ferme espérance dans les succès futurs dont les résultats seront de « vaincre tous les obstacles » qui s'opposent encore à la complète revendication de l'autonomie italienne.

Le roi s'empresse du reste de proclamer la nécessité qu'il y a pour l'Italie de rester fidèle à la convention du 15 septembre que la France « exécutera entièrement dans le délai fixé. » Si des négociations ouvertes avec la papauté ont été rompues « le temps et la force des événements » résoudre plus tard les difficultés qu'il reste à vaincre. « L'Italie, dit encore le roi, prendra sa place parmi les grands Etats de l'Europe, en coopérant au triomphe de la justice et de la liberté. »

Ces paroles, nous disent les dépêches, ont été applaudies par les membres des deux Chambres, qui en ont ainsi accepté les conclusions pacifiques et rassurantes pour l'Europe religieuse et politique.

Une grande tâche sera confiée au nouveau Parlement, celle d'examiner les moyens de réaliser la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et de supprimer les corporations religieuses. Les Chambres italiennes y rencontreront-elles un écueil ou une occasion de triompher? C'est ce que l'avenir seul dira. Il en sera de même pour les questions de finances, le côté réellement faible du nouveau royaume. Le discours de la couronne annonce de nouveaux impôts.

Un appel très noble est fait à l'Allemagne par le roi d'Italie, qui l'engage à renoncer, vis-à-vis de la race latine, à des rancunes surannées. Espérons que cet appel sera entendu. Déjà l'attitude favorable de la plupart des Etats d'Outre-Rhin, y compris celle de la Bavière et de la Saxe qui viennent de reconnaître le gouvernement italien, fortifie les aspirations royales que nous venons de signaler.

En somme, le discours du roi est ferme en même temps que conciliant; c'est tout ce qu'on pouvait demander.

Florence, 18 novembre.

Sa Majesté a dit en substance : Quand j'ouvrais le parlement dans la cité qui fut la première gardienne des destinées de l'Italie, je prononçais toujours des paroles d'encouragement et d'espérance, et des événements prospères ont toujours suivi mes paroles.

C'est avec la même confiance que je vous parle ici où nous saurons aussi vaincre tous les obstacles pour la complète revendication de notre autonomie. Mon gouvernement a accueilli par déférence envers la papauté et pour la satisfaction des intérêts religieux de la majorité des populations, les propositions de négociations qu'il a interrompues, quand il jugea qu'elles pouvaient porter atteinte aux droits de la couronne et de la nation. (Applaudissements).

fondent. Ce *tremolo* dans l'orchestre donne à la phase mélodique un relief splendide, et double l'effet théâtral de la scène.

La partie instrumentale a été remplie par M. S. S. le violoncelliste que Cahors possède et que beaucoup de villes importantes nous envieraient. M. S. S. nous a donné une audition nouvelle d'une fantaisie sur *Lucie*, arrangée par Garreau, et d'une prière dont nous dirons l'intonation, la douceur charmante, mais dont nous ne nommerons pas l'auteur par respect pour son excessive modestie. Inutile d'ajouter que le public a été heureux d'entendre ce jeu large et si éminemment artistique. — M^{lle} Fenouillet a très bien secondé cet instrumentiste.

Cependant n'oublions pas le côté bouffe du programme. M. Rouquet, fils, nous a chanté, de la voix la plus mignonne et avec la disinvolture la plus dégagée, deux petites chansonnettes qu'il suffit de désigner : *Cric-crac, tintamarre*, ronde tirée de *Rocambole*, et le *petit dodoche au bal*, balangoire (sic). — M. Rouquet, dans son émotion, sans doute, avait attaqué beaucoup trop haut son second morceau, — chose étonnante, car il se dit *zou-zou-zou... ave bra-bra brave et galant*; — Mais il a bientôt emboîté le pas et il a très fort amusé.

En résumé, la soirée de dimanche dernier comptera dans les fastes de l'orphéon cadurcien; et notre public aura passé une bonne soirée de plus. C'est la plus brillante fête de ce genre que nous ayons eue à Cahors, moins encore à cause de l'enthousiasme qui animait le public que pour le cachet de distinction musicale qui ressortait de l'ensemble. — Nous félicitons sincèrement M. Fenouillet, directeur de l'orphéon, des résultats excellents qu'il a obtenus; et nous félicitons MM. les Membres de l'orphéon lui-même pour l'esprit de discipline, d'ordre et de fraternité, qui semble régner dans la Compagnie.

Décidément, l'institution orphéonique à fait ses preuves, elle a sa place au soleil; et la lui contester désormais serait puéril.

Le temps et la force des événements résoudre les questions qui subsistent entre l'Italie et la papauté. Nous devons rester fidèles à la convention de septembre que la France exécutera entièrement dans le délai fixé. Il est désormais facile d'attendre; la situation est beaucoup améliorée. Le roi parle des bonnes relations avec les puissances de l'Europe et des deux Amériques, de la reconnaissance de l'Espagne, de la Bavière et de la Saxe; il dit que les populations Latines réunies par des liens nouveaux, entrent en communauté d'intérêts et d'aspirations avec les nobles peuples de l'Allemagne, faisant cesser les préjugés et rancunes surannées.

L'Italie prendra sa place parmi les grands Etats de l'Europe, en coopérant au triomphe de la justice et de la liberté. (Applaudissements).

La liberté a produit d'heureux fruits à l'intérieur; l'administration, les travaux publics, les codes, l'armée; ont été unifiés avec des résultats qui ont exigé ailleurs les travaux de plusieurs générations. C'est d'un bon augure pour l'avenir.

Le ministère présentera des lois complétant l'unification législative, concernant l'instruction des classes peu fortunées, l'amélioration du crédit public, les travaux d'utilité publique. La difficulté principale est d'arriver à l'équilibre des finances sans nuire à l'organisation des forces militaires de terre et de mer. Il m'est douloureux que de nouveaux sacrifices doivent être demandés à mon peuple, son patriotisme ne fera pas défaut. Vous répartirez les charges aussi équitablement que possible en réduisant le plus possible les dépenses publiques. L'Italie doit se dégager des débris du passé.

Vous délibérez sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la suppression des corporations religieuses. (Applaudissements). Rien ne détruira l'œuvre nationale. Un changement profond s'opère parmi les peuples européens. L'avenir appartient à Dieu.

Si de nouveaux combats devenaient inévitables, les fils de l'Italie se réuniraient au tour de moi. (Applaudissements).

Si la force de la civilisation prévaut, la sagesse de la nation saura en profiter pour garantir intacts les droits et l'honneur de l'Italie. Il faut avancer franchement sur la voie de la politique nationale et nous sommes sûr de votre concours.

Confiant dans l'affection de mon peuple et la valeur de l'armée, je ne failirai point à la grande œuvre que nous devons laisser achevée à nos descendants.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêté de Son Exc. M. le Ministre des finances, en date du 11 novembre courant, M. Le Roy (Camille), capitaine d'artillerie de la garde, a été nommé percepteur à Martel, en remplacement de M. Fabre, nommé à Pézenas.

L'Etablissement des Frères de l'Ecole Chrétienne de Cahors, vient de recevoir la visite de T. C. F. Jurson, inspecteur général du district. Son arrivée a été pour les chefs et pour les élèves une véritable fête : C'était un père qui tombait inattendu au milieu de ses enfants.

L'inspection des classes a eu lieu pendant plusieurs jours, et M. l'Inspecteur a exprimé hautement, à différentes reprises, sa satisfaction entière pour la bonne impulsion donnée aux études par des maîtres dévoués et un directeur plein de zèle et d'intelligence.

Après une course de plusieurs mois à travers les trois départements qui lui incombent, à la veille de « secouer la poussière du voyage, » comme il le dit si bien au milieu d'un fin sourire, le T. C. F. Jurson a été heureux de n'avoir, à la dernière étape, que des éloges à adresser. Dans les moments trop courts que nous avons passés avec lui, il nous a été facile d'apprécier un esprit vraiment supérieur, heureusement allié à un caractère des plus aimables et à une modestie plus aimable encore. Sa conversation est vive, franche, accentuée; il aborde avec facilité tous les sujets, et les développe en maître. Physionomie ouverte et sympathique, front découvert, encadré de cheveux blancs, regard plein de bonté, tout en ce digne religieux, attire irrésistiblement.

M. l'Inspecteur est parti ce matin, à 4 heures, se rendant à Figeac.

La Société instrumentale de Sainte-Cécile, jouera dimanche prochain, en l'honneur de sa patronne, plusieurs morceaux d'harmonie à l'Eglise Saint-Barthélemy, pendant la messe de dix heures et demie.

C'est demain jeudi à dix heures, et non à neuf comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, que doit être célébré dans l'Eglise Cathédrale, le service solennel pour le repos de l'âme du général Lamoricière.

Le 17 novembre 1865, plusieurs grosses pierres ont été lancées sur le train des voyageurs, n^o 24, à son passage au poteau kilométrique 106 entre Assier et Gramat. Aucun accident n'a eu lieu.

Le même jour un vol avec effraction a été commis au préjudice des aiguilleurs de Pournel.

On nous écrit de Gourdon : La foire tenue le 17 du courant au Vigan a été peu considérable.

Les prix ce sont assez bien maintenus pour les moutons et les porcs. Il y a eu baisse dans celui des volailles, et hausse dans ceux du gibiers et des truffes.

RÉCAPITULATION.

Sous-chap.	Travaux ordinaires des bâtiments.	23,147 93
I.	Contributions	»
II.	Loyers des hôtels de préfecture, de sous-préfectures, du local affecté au service départemental de l'instruction publique, des prisons ou dépôts de sûreté.	300
III.	Mobilier de la préfecture, des sous-préfectures et du local affecté au service départemental de l'instruction publique.	5,340
IV.	Casernement de la gendarmerie.	24,720
V.	Cour d'assises, tribunaux, chambres d'agriculture.	14,860
VI.	Entretien des routes départementales.	142,381 55
VII.	Enfants trouvés et abandonnés ou orphelins pauvres.	20,400
VIII.	Aliénés.	38,000
IX.	Impressions.	1,700
X.	Archives du département.	3,600
XI.	Dépenses diverses ordinaires.	2,450
XII.	Dettes ordinaires.	16 66
XIII.	Total général des dépenses ordinaires.	276,916 14
2 ^{me} SECTION (DÉPENSES FACULTATIVES).		
SOUS-CHAPITRE XIV.		
Bâtiments départementaux.		
ART. 1 ^{er} .	Réparations aux prisons de Gourdon.	1,200
ART. 2.	Assurance des bâtiments départ.	376 70
	Total du sous-chapitre 14.	1,576 70
SOUS-CHAPITRE XV.		
Routes départementales.		
ART. 1 ^{er} .	Routes nos 1 et 8.—Amélioration des traverses de Gourdon, sur une longueur de 1,650 mètres.	10,927 48
ART. 2.	Route n° 7.—Intérêts accordés par l'arrêté du conseil de préfecture du Lot au sieur Mélet, entrepreneur des travaux de rectification de la côte d'Andressac.	325
ART. 3.	Traitements, salaires et frais de déplacement des conducteurs et autres agents.	32,618 45
ART. 4.	Réserve pour dépenses diverses.	1,424 01
ART. 5.	Indemnités proportionnelles à accorder aux ingénieurs des ponts et chaussées.	423 51
ART. 6.	Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs, conducteurs, etc.	1,200
	Total du sous-chapitre 15.	46,618 45
SOUS-CHAPITRE XVI.		
Subventions aux communes.		
ART. 1 ^{er} .	Subvention pour chemins vicinaux.	16,630
ART. 2.	Id. pour le traitement des maîtres et incurables indigènes pour la bibliothèque communale de Cahors.	10,000
ART. 3.	Id. pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices.	500
ART. 4.	Id.	5,000

(La suite au prochain numéro.)

SOUS-CHAPITRE IX.

Aliénés.

ART. 1 ^{er} .	Portion de la dépense de nourriture et d'entretien des aliénés à la charge du département.	48,380
	Frais de transport et de nourriture en route de ces mêmes aliénés.	570
	Total.	48,950
Dédutions.		
1 ^o	Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources.	3,650
2 ^o	Ce que le Conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs.	2,300
3 ^o	Le produit du concours des communes.	5,000
	Total du sous-chapitre 9.	38,000
SOUS-CHAPITRE X.		
Impressions.		
ART. 1 ^{er} .	Frais d'impression des comptes et budgets départementaux.	600
ART. 2.	Frais d'impression et de publication des listes d'électeurs pour les juges des tribunaux de commerce.	100
ART. 3.	Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et des cartes d'électeurs.	1,000
	Total du sous-chapitre 10.	1,700
SOUS-CHAPITRE XI.		
Archives départementales.		
ART. 1 ^{er} .	Appointements du conservateur des archives, y compris un auxiliaire.	3,000
ART. 2.	Dépeullement extraordinaire des archives, etc., etc.	600
	Total du sous-chapitre 11.	3,600
SOUS-CHAPITRE XII.		
Dépenses diverses ordinaires.		
ART. 1 ^{er} .	Corps-de-garde de la préfecture.—Chauffage et éclairage.	250
ART. 2.	Secours de route aux voyageurs indigents.	800
ART. 3.	Frais de confection des tables décennales.	400
ART. 4.	Mesures contre les épidémies.	200
ART. 5.	Mesures contre les épizooties.	100
ART. 6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles.	100
ART. 7.	Locaux et imprimés pour l'administration et la comptabilité des sociétés de secours mutuels.	200
ART. 8.	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie.	500
	Total du sous-chapitre 12.	2,450
SOUS-CHAPITRE XIII.		
Dettes départementales ordinaires.		
ART. 1 ^{er} .	Frais de transport d'aliénés indigents pendant le 4 ^e trimestre de 1864.	16 66
	Total du sous-chapitre 13.	16 66

Conseil Général.

(Suite.)

SOUS-CHAPITRE VI.

Cour d'assises, Tribunaux et Chambres d'agriculture.

ART. 1 ^{er} .	Eclairage des bâtiments et réparations locales.	700
ART. 2.	Frais d'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux.	5,000
ART. 3.	Achat ou renouvellement du mobilier pour le tribunal de Cahors et pour celui de Figeac.	5,810
ART. 4.	Ménues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux.	2,900
ART. 5.	Ménues dépenses des justices de paix.	300
ART. 6.	Dépenses des bureaux d'assistance judiciaire.	150
ART. 7.	Dépenses des chambres d'agriculture.	14,860
	Total du sous-chapitre 6.	24,720
SOUS-CHAPITRE VII.		
Entretien des routes départementales.		
ART. 1.	Route n° 1, de Mende à Sarlat.	17,300
ART. 2.	3, de Sarlat à Aurillac.	10,000
ART. 3.	4, de Cahors à Gourdon.	2,540
ART. 4.	5, de Cahors à Clermont.	16,300
ART. 5.	6, de Cahors à Moissac.	4,820
ART. 6.	7, de Figeac à Limogne.	7,800
ART. 7.	8, de Payrac à Fumel.	11,000
ART. 8.	9, de Cahors à Domme.	4,150
ART. 9.	10, de Cahors à Villefranche-de-Périgord.	4,100
ART. 10.	11, de Cahors à Lauzerte.	8,650
ART. 11.	12, de Lamothé-Cassel à Castelnaud.	4,350
ART. 12.	13, de Cahors à Figeac.	18,660
ART. 13.	14, de Gramat à Cressensac.	5,730
ART. 14.	15, de Gramat à Souillac.	2,400
ART. 15.	17, de Villefranche à Agen.	3,900
ART. 16.	18, de Martel à Meyssac.	3,800
ART. 17.	19, de Figeac à Caussade.	4,400
ART. 18.	21, de Cahors à Montauban.	3,200
ART. 19.	22, de Lafrançaise à Lagupie.	1,000
	16, de St-Denis, sous-Martel, à St-Mélar-de-Prèsque.	»
	20, de Souillac à Laroque-broue.	»
ART. 20.	Traitements, salaires et frais de déplacement des conducteurs et autres agents.	2,881 55
ART. 21.	Réserve pour dépenses diverses.	2,803
ART. 22.	Indemnités proport. aux ingénieurs.	2,597
	Total du sous-chapitre 7.	142,381 55
SOUS-CHAPITRE VIII.		
Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres.		
ARTICLE UNIQUE.—Dépenses du service extérieur.		
1 ^o	Portion de la dépense de nourriture et d'entretien de ces enfants, imputables sur les fonds de la 1 ^{re} section, y compris les filles-mères indigentes.	20,400
	Total du sous-chapitre 8.	20,400

En vente chez tous les libraires de Cahors :

Coup-d'œil général sur l'Histoire du Quercy et les Evêques de Cahors ;

1 volume in 8°, par l'abbé Adolphe Guilhou. — Prix : 1 fr. 50 centimes.

Dans une série de tableaux historiques, qui peignent et caractérisent chaque siècle, — sous une forme rapide, intéressante et lumineuse, cet ouvrage raconte sommairement les principaux faits politiques, religieux et littéraires de la Province du Quercy, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce livre est dédié à Monseigneur Peschoud, Evêque de Cahors, et revêtu de l'approbation de Sa Grandeur.

Quincaillerie BARBARY, à Luzech.

Le sieur BARBARY, quincaillier, à Luzech (Lot), a l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du 1^{er} décembre prochain, les marchandises composant son grand assortiment, seront vendues par lui, à l'avenir, au comptant 5 p. 0/0 de remise sur ses prix, déjà connus comme réduits sur tous autres marchands des mêmes articles.

FABRIQUE SPECIALE D'APPAREILS A DISTILLER

MAISON EGROT, FONDÉE EN 1780

272, Faubourg St-Martin, à Paris.

APPAREIL PORTATIF à distillation continue, breveté s. g. d. g., pouvant être transporté sur place pour la distillation des vins. Ses principaux avantages sont d'être peu volumineux, de bien épouser les vinasses, d'être facile à conduire et à nettoyer, de donner un degré facultatif en alcool qui s'élève jusqu'à 90°; de présenter une économie de 30 0/0 sur le combustible. Vendu tout complet avec sa charette, son fourneau en tôle forte à double circulation de flammes, sa pompe, son réservoir à vin. Il est d'un prix relativement moindre que beaucoup d'autres alambics.

Appareil Egrot à distillation continue, breveté s. g. d. g., présentant les mêmes avantages que celui ci-dessus, qui est basé sur les mêmes principes : numéros selon la quantité distillée par 24 heures.

QUANTITÉ DE VIN DISTILLÉ PAR L'APPAREIL.

No 1	30 hectolitres	No 5	200 hectolitres	Appareil à rectifier complet (avec ou sans générateur)
No 2	40 id.	No 6	300 id.	No 0 produisant 2 hectolitres d'alcool à 96° par jour.
No 3	60 id.	No 7	500 id.	No 1 id. 5 id. id.
No 4	90 id.	No 8	750 id.	No 2 id. 10 id. id.
		No 9	1000 id.	No 3 id. 15 id. id.

Générateur verticaux, nouveau système, ne nécessitant aucune construction de fourneau, avec son pied en fonte, cuvette formant cendrier et bouteille alimentaire, nouveau système, depuis un cheval jusqu'à 10 chevaux.

Le collage des Vins

PAR LA PULVÉRINE D'APPERT

(INVENTEUR DES CONSERVES ALIMENTAIRES)

Est le clarifiant le plus prompt, le plus infaillible.

Mariage facile des vins de différents crus.

8 fr. le kil. pour 52 ou 64 pièces de vin. (C'est 6 ou 12 c. au plus par hectolitre!) Par 5 kil. et au-dessus, franco et payable à 3 mois; au-dessus suivi de remboursement.

S'adresser à l'usine, rue de la Mare, 75, Mémilmontant-Paris.

AVIS

Compagnie anonyme de magasins publics et généraux à Bordeaux, avec salle de vente publique.

L'administration porte à la connaissance du public qu'elle vient de désigner comme agents correspondants :

A Cahors : M. Caprais Cayla ;
A Puy-l'Evêque : M. Tissendé ;
A Luzech : M. Richard ;
A Douelle : MM. Laparra et Sers,

auxquels ont peurs'adresser pour toutes opérations de consignation, avances, magasinage, ventes et achats sur la place de Bordeaux.

GUÉRISON Radicale des HERNIES

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la Méthode de PIERRE SIMON, (voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL SIMON, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. S'adresser aussi à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

A LOUER

UN GRAND APPARTEMENT

au 1^{er} étage, situé rue Portail-au-Vent avec écurie et remise.

S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.